
Les députés et la documentation

Gaston Bernier

Les hommes et les femmes politiques s'appuient, dans le cours de leurs travaux, sur une gamme fort variée de moyens d'information. Tantôt, ils consulteront leurs collaborateurs immédiats, tantôt ils s'adresseront à des spécialistes, tantôt ils s'inspireront de leurs électeurs. Il arrive même qu'ils sollicitent un avis de plusieurs personnes à la fois. Il en est ainsi de la documentation utilisée. Les députés et les hommes politiques ne peuvent se limiter à un type de documents en particulier. Ils feuilletteront les rapports annuels de l'Administration, ils reliront les comptes rendus des conférences de presse de leurs adversaires et de leurs chefs, ils consulteront les textes de loi, les règlements et les directives. Mais nous ferons ici l'hypothèse que les journaux ou les nouvelles sont une source d'information très populaire auprès des parlementaires, la plus populaire même.

Tout habitué des palais législatifs conviendra facilement de l'importance des journaux dans ces enceintes : on parcourt les journaux lors du petit déjeuner ; les attachés politiques et les collaborateurs immédiats des parlementaires en ont constamment un à la main ; même durant les séances, les députés continuent de se mettre au courant de l'actualité en lisant ces merveilleux instruments que sont les revues de presse.

D'emblée donc, il semble qu'on pourrait affirmer que les journaux, l'actualité ou les nouvelles sont de première importance pour le monde politique.

Cependant, reste à évaluer l'ampleur du phénomène « presse » (qu'elle soit écrite ou électronique) comme source d'information.

Nous essaierons, ici, de le faire de trois façons distinctes. Premièrement, nous vous donnerons un aperçu des résultats d'un sondage réalisé auprès des députés de l'Assemblée nationale ; en deuxième lieu, nous tâcherons de mesurer le degré d'utilisation des journaux au cours de la période des questions ; enfin, en dernier lieu, nous évaluerons les collections de journaux et les services liés à ces journaux au sein des bibliothèques parlementaires ; car s'il est vrai que les nouvelles constituent un aliment important pour les hommes politiques, les journaux devraient y occuper une place exceptionnelle.

Au cours des mois de septembre et d'octobre, un questionnaire a été acheminé aux simples députés de l'Assemblée nationale (86 au total). Jusqu'ici, environ quarante-cinq personnes nous l'ont retourné, mais les résultats préliminaires présentés ici portent sur trente-trois questionnaires. C'est dire que les pourcentages pourraient varier une fois la compilation terminée.

L'objectif poursuivi au cours de la rédaction du questionnaire était d'évaluer l'utilité des nouvelles et des journaux pour les parlementaires par rapport à d'autres sources. Cependant, la popularité relative des journaux ne ressort pas comme on l'aurait souhaité. Peut-être le questionnaire était-il trop court (il ne comptait que dix questions) et peut-être était-il trop rudimentaire. En ne voulant pas abuser du budget temps des députés (en cinq minutes, on pouvait y répondre), on a peut-être appauvri le questionnaire.

En tout état de cause, voici un aperçu des résultats obtenus jusqu'à maintenant.

La première question se lisait ainsi : « Selon vous, quelle source d'information vous est la plus utile ? » Et on demandait aux députés d'identifier la source la plus utile parmi les sept énumérées (courrier des électeurs, appels téléphoniques, journaux, revues de presse, service de coupures, nouvelles radio et télédiffusées, compte rendu intégral des débats). En gros, 39 % ont indiqué la revue de presse, 18 % les journaux et 12 % le service de coupures de journaux. Une portion congrue est laissée aux appels téléphoniques (9 %) et au courrier des commettants (6 %). On a donc complètement négligé ou ignoré les nouvelles radio ou télé de même que le compte rendu intégral des débats.

La deuxième question était avant tout un petit exercice : on demandait à chacun des répondants d'ordonner, selon leur utilité, cinq des sources énumérées à la première question.

Grosso modo, les choix exprimés antérieurement sont confirmés. La revue de presse continue d'occuper la première place et elle est suivie, dans l'ordre, par les journaux, par les nouvelles de la radio et de la télévision, par les services de coupures et par les appels téléphoniques. On notera encore ici l'absence du compte rendu et la disparité du courrier des députés. Il ne faudrait pas cependant conclure trop tôt : si on

faisait une pondération, l'ordre serait peut-être légèrement modifié.

La question subséquente portait sur la source d'information jugée la plus fiable.

Chose intéressante ici et même surprenante, la palme reviendrait au courrier des commettants (39 %) alors que ce canal avait été quasi complètement négligé jusque-là. Les autres instruments dont la crédibilité est reconnue sont les appels téléphoniques et les journaux (15 % chacun), le *Journal des débats* (12 %) et les coupures de journaux (3 %).

Les quatrième et cinquième questions portaient sur la source d'information privilégiée par les députés selon qu'ils sont dans leur circonscription ou dans la capitale.

En bref, il semble que la presse locale exerce un grand attrait sur le député dans son milieu local (60 %). La chute est rapide par la suite : 18 % des députés choisissent les communications téléphoniques et 9 % la correspondance.

On observe un meilleur partage dans l'appréciation des sources lorsque les députés sont dans la capitale. Les grands quotidiens prennent la relève des journaux locaux mais ils n'exercent pas un monopole : 36 % des députés leur accordent la première place, un même nombre le fait pour la revue de presse et 18 % (donc deux fois moins) identifient les communications téléphoniques comme source privilégiée.

Qu'on soit en circonscription ou au Parlement, on semble négliger relativement le *Journal des débats* et les nouvelles de la radio ou de la télévision.

La septième question se lisait comme suit : « Parmi les publications de l'État, lesquelles vous sont les plus utiles en tant que député ? » : rapports annuels des ministères et autres organismes ; recueil de lois ; recueil de règlements ; journal des débats ; communiqués de presse, publications statistiques ; textes des conférences de presse ; revue(s) de presse (du type l'Argus) ; études ; rapports de comités, de groupe de travail, etc. ; autres. Comme vous le remarquerez, la liste contient à la fois des publications liées à l'actualité et d'autres de caractère disons moins passager. Or, les députés ont encore une fois favorisé des publications à valeur éphémère : la revue de presse, un peu artificiellement classée comme publication de l'État, conserve la palme (23 % des votes) ; elle est suivie des rapports annuels de l'Administration d'une part et des communiqués de presse d'autre part (popularité identique de 13 %). On retrouve en bas de liste les recueils de règlements et les recueils de lois.

La dernière question dont je donnerai les résultats (la huitième) portait sur les collections qu'une bibliothèque parlementaire devrait conserver. Elle se lisait de la sorte : « Parmi les collections qui suivent, identifiez les deux plus importantes qu'une bibliothèque parlementaire devrait posséder ». On en énumérait six : les journaux, les documents officiels, les monographies ou volumes, les revues scientifiques, les ouvrages de référence et, enfin, les

brochures. Cette fois-ci, les journaux sont battus, car les députés placent dans l'ordre les documents officiels (35 % des votes), les ouvrages de référence (23 %), les journaux (20 %), les monographies (17 %) et, au dernier rang, les revues scientifiques (12 %).

Peut-on tirer au moins quelques conclusions temporaires sans analyses supplémentaires ? Sans doute, mais encore faut-il y aller avec circonspection. Je crois qu'on peut affirmer que l'actualité compte énormément pour les députés dans leur vécu quotidien, qu'ils l'apprécient bien quand elle leur est transmise sous une forme de sélection, sous une forme maniable ou facilement digestible. Par ailleurs, il semble qu'en dépit d'un goût prononcé pour la littérature journalistique, les parlementaires jettent un regard nostalgique sur la richesse, sur la pléthore des documents dits officiels et souhaitent que les bibliothèques parlementaires les conservent.

La perception que les députés se font de l'importance de la presse – comme source d'information documentaire – est intéressante à plus d'un titre. Encore faudrait-il en vérifier l'exactitude et la justesse. Pour ce faire, nous avons entrepris le dépouillement d'un certain nombre de séances plénières de l'Assemblée nationale choisies au hasard et nous nous sommes attardés à la période des questions : les semaines retenues furent celle du 5 au 8 février 1963, celle du 13 au 16 décembre 1982 et celle du 17 au 19 mars 1987.

Au total, au cours des huit séances pendant lesquelles il y eut période de questions, 54 questions d'actualité furent adressées au Gouvernement. Or, les députés, en formulant leurs interrogations, ont identifié d'une manière explicite les journaux comme source d'information ou point de départ de leurs interventions dans douze cas sur 54.

C'est dire qu'à 12 occasions, les députés se réfèrent aux journaux en formulant leurs questions. Ainsi, je donnerai deux exemples parmi les douze cas identifiés. Le 8 février 1963, M. Maurice Bellemare intervient au sujet de la circulation sur le pont de Sainte-Anne-de-la-Pérade en ces termes : « [...]J'ai revu, dans les journaux, une déclaration du ministre à savoir qu'il y avait là des travaux assez urgents[...] » Deuxième exemple : le 13 décembre 1982, monsieur le député Polack pose une question sur la langue de la publicité gouvernementale et son entrée en matière se lit comme suit : « J'ai vu et j'ai ici devant moi une copie du journal *The Gazette* du 1^{er} décembre[...] »

En somme, si les semaines retenues sont représentatives, environ le cinquième des questions adressées aux ministres seraient inspirées de la presse écrite. Or, on peut croire qu'il s'agit là d'un seuil minimum, car il est plus que probable qu'on n'ait pas toujours identifié en clair la source exploitée. Je crois qu'en confrontant d'une manière systématique les questions orales et les journaux des jours précédents, on découvrirait d'autres filiations, d'autres liens entre les questions et l'actualité.

D'ailleurs, les réponses à la dixième question du sondage réalisé auprès des députés de l'Assemblée nationale permettent de croire que les journaux servent beaucoup plus souvent que ce que la lecture du compte rendu intégral des débats peut laisser croire.

La question se lisait comme suit : « Quelles sont les sources d'information qui servent à la préparation ou à la planification de la période des questions ? » Pourriez-vous en énumérer trois.

Les questionnaires reçus jusqu'ici – environ 30 – révèlent que les journaux sont les documents ou les sources les plus utilisés au cours de la préparation de la période des questions. Plus de quatre députés sur cinq les identifient de manière formelle. Viendraient ensuite les journaux parlés et les journaux télévisés : trois députés sur cinq signalent ce type de sources.

En somme, la presse écrite, parlée et télévisée exercerait un quasi-monopole.

L'utilité des médias comme source de documentation peut aussi se mesurer à l'aune des abonnements et des collections des bibliothèques parlementaires, des services situés en aval de la première publication (revues de presse, reprise des bulletins de nouvelles radio ou télédiffusées), des instruments de travail destinés à faciliter la consultation rétrospective des journaux.

« Dans cette ordre d'idée, une constatation s'impose d'elle-même : les bibliothèques parlementaires sont de grands consommateurs et de grands abonnés aux journaux. »

Voici quelques chiffres tirés de la situation québécoise, canadienne et européenne.

Cependant, une remarque préliminaire s'impose. Les chiffres et les données ne sont malheureusement pas homogènes et les catégories retenues (tantôt journaux, tantôt journaux et périodiques, tantôt journaux, périodiques et revues) ne recouvrent pas toujours la même réalité. Cette situation se retrouve parfois à l'intérieur d'une même publication.

Du côté européen, on a publié en 1980 les résultats d'un inventaire des services offerts dans les Parlements des États membres de la Communauté européenne. Or, on y donne des statistiques sur le nombre d'abonnements faits par chaque établissement. À l'observation des chiffres, on peut retenir deux choses : 1) d'une bibliothèque à l'autre, on constate une grande disparité : ainsi, si l'on s'en tient aux journaux, la Bibliothèque de l'Assemblée luxembourgeoise en recevait 8 et celle des chambres basses britannique et belge, 100 chacune ; 2) si l'on exclut le cas extrême du Luxembourg, la moyenne des abonnements à des journaux s'établit à au moins 85.

Par ailleurs, on peut s'attarder à quelques cas particuliers. La Bibliothèque de la chambre basse du Danemark recevait, lit-on dans ce rapport, 80 journaux et 25 journaux locaux au tournant des années 80. En France, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale recevait à la même époque 584 journaux, périodiques et revues. Ce chiffre se compare difficilement avec la moyenne de 85 établie antérieurement. Heureusement, une publication plus récente, publiée sous la direction de monsieur D. Englefield, précise que l'institution met à la disposition des députés français, les quotidiens de Paris (environ 10) et les 67 journaux de provinces dans leurs 300 éditions différentes. Cet élément semble marquer un engouement certain pour ce type de document. De même, le cas du Bundestag allemand est intéressant : la Bibliothèque y reçoit 220 journaux nationaux et étrangers et, en plus, 280 revues de presse.

La place accordée aux journaux dans les bibliothèques législatives canadiennes ressemble à celle des établissements similaires en Europe.

À tout seigneur, tout honneur : la Bibliothèque du Parlement canadien. Cette Bibliothèque, depuis longtemps, met à la disposition de ses députés un très large éventail de journaux. Une étude sur les collections de recherche des bibliothèques publiée en 1974 par la Bibliothèque nationale du Canada contient cette phrase « Il est intéressant de noter que la Bibliothèque du Parlement reçoit approximativement 640 quotidiens et hebdomadaires canadiens réservés à l'usage exclusif des députés et des sénateurs, des juges de la Cour suprême et des courriéristes parlementaires ». Actuellement, la Bibliothèque reçoit 620 journaux dont 129 quotidiens et 473 hebdomadaires. À Toronto, la Bibliothèque de l'Assemblée recevait 298 en mars 1987 et 304 en mars 1988.

À l'Assemblée nationale du Québec, la tradition prévaut également : la bibliothèque avait des abonnements à 251 journaux pour l'année 1986-1987 et à 254 en 1987-1988.

En elles-mêmes, ces données ne donnent pas une image complète et surtout elles comportent beaucoup d'ambiguïté, car la situation pourrait être identique dans d'autres types de bibliothèques comme les bibliothèques universitaires et municipales. Deux petits coups de sonde auprès de l'Université Laval et de la bibliothèque municipale de Québec révèlent que le nombre d'abonnements à des journaux à ces deux endroits sont de 120 et de 46 respectivement. C'est dire, donc, que la Bibliothèque de l'Assemblée reçoit deux fois plus de journaux que l'Université Laval et cinq fois plus que la Bibliothèque Gabrielle-Roy.

Ainsi, les bibliothèques législatives sont de larges consommatrices de journaux et si elles le sont c'est, à n'en pas douter, en raison de l'intérêt que les parlementaires et leurs collaborateurs portent à ces publications.

L'importance des nouvelles et de l'actualité en général pour le milieu parlementaire est également illustré par l'existence, au sein des bibliothèques parlementaires, de services de coupures de journaux, par l'existence de dossiers thématiques ou nominatifs, par la large diffusion de ces coupures.

Du côté des pays de la Communauté européenne, cinq bibliothèques parlementaires sur neuf, ou 6 sur 10 si l'on tient compte du Parlement européen lui-même, offrent un service de documentation de presse. On le précise noir sur blanc dans l'état des services dont il a été question plus haut. Il est fort possible que d'autres bibliothèques offrent le même service sans l'identifier comme tel.

Les bibliothèques parlementaires canadiennes maintiennent des services similaires. La Bibliothèque du Parlement, depuis le début des années 60, celle de l'Assemblée nationale depuis les années 70, celle de l'Assemblée législative ontarienne subséquemment ont mis sur pied des équipes chargées du dépouillement et de la confection de dossiers de coupures.

La popularité des coupures de journaux dans les parlements – révélée par l'existence de services spécialisés – peut aussi être évaluée par la diffusion intensive des photocopies des articles.

À Toronto, à l'Assemblée, on a distribué en moyenne, entre 1983-1984 et 1987-1988, 1 700 000 photocopies de coupures de journaux. C'est dire qu'on tire environ 13 000 photocopies d'articles par an et par député. À l'Assemblée nationale, les vanes ne semblent pas aussi largement ouvertes, mais on distribue également les articles de journaux en quantité industrielle : au-delà de 800 000 photocopies par an sont acheminées à différents usagers depuis 1983, ce qui représente environ 6 400 copies par député.

L'utilité de l'information tirée des journaux trouve une autre confirmation dans la constitution et dans la mise à jour continue de dossiers de coupures et surtout dans leur intense consultation.

À la Bibliothèque du Parlement, en 1985-1986, les usagers pouvaient utiliser 2 691 dossiers courants et 4 293 dossiers dits historiques. Pendant la même année, la collection a servi à solutionner 5 168 questions acheminées à la Bibliothèque et, au total, on aura consulté les dossiers près de 16 000 fois.

À Québec, le personnel de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale alimente quotidiennement près de 450 dossiers d'articles tirés de la presse. Leur utilisation semble, au juger, beaucoup moins populaire que ce qu'on observe au Parlement fédéral : on a répondu à environ 700 demandes seulement en 1987-1988. Peut-être est-ce là une conséquence de la grande diffusion des articles de journaux.

Un troisième indice – après le nombre d'abonnements et après la constitution de dossiers de coupures – permet d'illustrer la richesse de l'actualité pour les parlementaires et

leurs collaborateurs : c'est l'établissement de tables alphabétiques ou d'index.

À l'Assemblée nationale du Québec, on a réalisé entre 1956 et 1966 un fichier alphabétique des nouvelles et des articles publiés dans un certain nombre de quotidiens québécois. Cette réalisation est oubliée aujourd'hui alors que les index de journaux se sont multipliés et que les besoins essentiels s'en trouvent comblés. Mais l'index commencé en 1956 n'en est pas moins symptomatique.

D'autres bibliothèques législatives canadiennes exploitent le même filon. Je pense à celle de la Colombie-Britannique. Et il y en a sans doute d'autres.

En Europe, on fait de l'indexation de journaux sous une forme ou sous une autre à la Bibliothèque du Parlement belge, à celle du Folketing danois et à celle de l'Assemblée nationale française.

La présence actuelle sur le marché d'excellentes tables alphabétiques de journaux nationaux, au moins en Amérique du Nord, a mené à l'abandon du programme d'indexation à l'Assemblée nationale. Il est possible qu'on y revienne, car il est encore tout un secteur laissé en friche et donc difficile d'accès : celui des journaux locaux et régionaux. Je pense que tôt ou tard la constatation des besoins et des désirs des parlementaires inspirera la reprise d'un certain programme d'indexation complémentaire, cela va de soi, aux répertoires actuellement sur le marché.

La boulimie du milieu parlementaire en ce qui a trait à l'actualité a produit un nouveau type de rejets : les revues de presse. L'Assemblée nationale du Québec publie depuis 1977 un bulletin quotidien durant la session contenant une sélection des articles de journaux susceptibles d'intéresser les députés, leurs collaborateurs et les fonctionnaires parlementaires. Cette publication périodique, à tirage limité et à diffusion restreinte, a connu un grand succès et elle poursuit sa carrière pour une onzième année. D'autres revues de presse sont apparues depuis : *Quorum* au Parlement fédéral, *Toronto Press Today* et *Provincial Press* à l'Assemblée législative ontarienne.

Les services reliés à l'actualité décrits jusqu'ici – journaux dans leur forme originale, coupures, index et revues de presse – sont liés à des supports traditionnels. Les nouvelles technologies ne les feront sans doute pas disparaître mais les journaux et leurs sous-produits devront compter avec de nouveaux venus et même de nouveaux concurrents, lesquels contribuent à diversifier l'information documentaire : ce sont la diffusion en reprise des téléjournaux à l'intérieur des réseaux internes des assemblées, la constitution de bandothèques et d'audiovidéothèques dans ces mêmes milieux et, enfin, l'utilisation en direct de banques de données textuelles de certains journaux.

En ce qui a trait aux reprises systématiques des téléjournaux sur les réseaux de communication interne et même à la transmission sur demande sur ces mêmes réseaux

d'émissions d'affaires publiques, il faut dire que l'expérience est relativement récente. Le Parlement fédéral canadien profite depuis quelques années d'un tel service. Le Parlement québécois a emboîté le pas récemment. D'autres suivront sans doute si ce n'est déjà fait.

La Bibliothèque du Parlement possède également une audiovidéothèque, laquelle comptait environ 3 000 titres en 1985-1986, soit 560 de plus qu'en 1984-1985. *Quorum* signalait au début du mois d'octobre 1988 la cassette vidéo n° 3186.

Les cassettes vidéo semblent répondre à un besoin ; si l'on se base sur les statistiques d'utilisation, le prêt des cassettes est passé de 67 en 1981-1982 à 600 en 1985-1986.

Enfin, dernier élément de la panoplie : les banques de données textuelles. Depuis quelques mois, et même quelques années, les textes de certains journaux sont accessibles en direct. C'est le cas du *Financial Times*, du *Toronto Star* et du *Ottawa Citizen*.

Je n'ai pas vu de statistiques d'utilisation de ces banques de données par les bibliothèques parlementaires. Mais si l'on se fie à l'intense utilisation faite des journaux imprimés, on a de sérieuses raisons de croire que les bibliothèques parlementaires feront un grand usage de ces banques de données. Par contre, l'utilisation en direct des index informatisés des journaux peut suggérer les tendances que l'on pourra éventuellement observer. À l'Assemblée

nationale, la base de données *Québec* fut la troisième en 1987-1988 dans l'ordre d'utilisation, après *Repère* et *Dobis*. Le *National Newspaper Index* fut utilisé huit fois moins souvent que *Québec*. Ces données sommaires semblent indiquer 1) l'importance des bases de données reliées à l'actualité et 2) leur utilisation d'autant plus intense qu'elles rendent compte de l'actualité d'une entité politique précise.

Conclusion

Les efforts et les ressources que les bibliothèques parlementaires canalisent vers les services reliés aux journaux sont importants. La diversité des services offerts se retrouve rarement dans d'autres types de bibliothèques. On pourrait, si on méconnaissait le milieu, croire qu'il y a là une importance injustifiée accordée à cette documentation. Or, on l'a vu, l'actualité inspire et sert les parlementaires lors de la préparation des périodes de questions. De plus, les résultats du sondage montrent que les députés y cherchent d'une manière permanente le filon qu'eux ou leur parti pourraient exploiter ou la brèche qu'il faudra colmater de toute urgence. Pour caricaturer, je crois qu'on pourrait dire que l'ordre du jour des parlementaires est inscrit en filigrane dans les journaux. Peut-être ai-je tort ! ■